



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Désignation

La société INFINITY NAILS ACADEMY est un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au **936 Chemin de la Boal 83310 grimaud**, enregistré sous le n° 93 83 06 03 683 auprès du préfet de la Région PACA et immatriculé au Répertoire des Métiers de Draguignan sous le n° 751.207.259 RM 83.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par INFINITY NAILS ACADEMY pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis, convention et certificat

Pour chaque formation, INFINITY NAILS ACADEMY s'engage à fournir un devis et un contrat de formation professionnel au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

L'achat en ligne et retour de facture avec les dates de formation au client prime sur le contrat pour conclure les jours de présences.

Une feuille d'émargement sera signée tout au long de la formation. A l'issue de la formation, INFINITY NAILS ACADEMY remet une attestation de fin de formation au client.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros nets de taxes. Un acompte de 30% (ou la totalité en 4x sans frais) est demandé à la commande et le solde est à régler 7 jours avant la date de la formation.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard égales au taux directeur semestriel de la Banque centrale européenne (BCE), en vigueur au 1er janvier ou au 1er juillet, majoré de 10 points.

Exemple : 10,00 % (0,00 + 10) pour les pénalités dues depuis le 1er juillet 2019.

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En cas de retard de paiement lors d'une transaction entre professionnels, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement s'ajoutera automatiquement aux pénalités de retard. Si les frais de recouvrement réellement engagés sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sur justification peut être demandée. C'est notamment

le cas pour le recours à un cabinet chargé des relances et mises en demeure.

Conditions de report d'une séance de formation

Le report d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 7 jours calendaire avant le jour et l'heure prévus. Toute demande de report doit faire l'objet d'une notification par mail à l'adresse infinitynails.academy@gmail.com. Dans le cas contraire, la séance sera considérée comme exécutée et due.

Dédommagement, réparation ou dédit en cas d'annulation ou d'interruption de la formation *

Toute demande d'annulation doit faire l'objet d'une notification par mail à l'adresse infinitynails.academy@gmail.com. Dans le cas contraire, la séance sera considérée comme exécutée et due.

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début de la formation :

« Pour la formation des bases fondamentales (débutantes) en présentiel, le livret de cours complet et fascicule sur la législation du métier envoyé 1 mois avant la venue en classe engage au démarrage de la formation ».

- Dans un délai avant 1 mois avant la date de formation : l'acompte versé pourra faire l'objet d'un remboursement partiel. Ce remboursement sera effectué après déduction des charges sociales obligatoires déjà versées à l'URSSAF, ainsi que des frais de dossier et de gestion administrative engagés.
- Dans un délai compris entre 1 mois et 2 semaines avant le début de la formation : 50 % du coût total de la formation est dû.
- Dans un délai compris entre 2 semaines et 1 mois avant le début de la formation : 80 % du coût total de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 1 semaine avant le début de la formation : 100 % du coût total de la formation est dû.

En cas d'interruption de la formation

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au client par INFINITY NAILS ACADEMY. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de INFINITY NAILS ACADEMY distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation.

** Les sommes perçues au titre de dédommagement ne sont pas imputables sur l'obligation de participation de l'employeur au titre de la formation professionnelle continue et ne peuvent*

faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

Celles-ci sont spécifiées sur la facture, ou font l'objet d'une facturation séparée et ne doivent pas être confondues avec les sommes dues au titre de la formation.

Seul le prix de la prestation réalisée partiellement est facturé au titre de la formation professionnelle.

Non-réalisation de prestation de formation

En cas d'inexécution de ses obligations à la suite d'un événement fortuit ou en cas de force majeure, INFINITY NAILS ACADEMY ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

En application de l'article L.6354-1 du Code du travail, il est convenu, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation de la part de l'organisme de formation, INFINITY NAILS ACADEMY remboursera au bénéficiaire de la formation les sommes indûment perçues de ce fait.

Sous-traitance

L'Organisme de formation est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets du présent contrat. Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de l'Organisme de formation, lequel demeure responsable à l'égard du Client de toutes les obligations résultant du présent contrat.

Condition de participation formation présente

Les participants aux formations réalisées sont tenus de respecter le règlement intérieur de INFINITY NAILS ACADEMY, joint à l'avis d'admission.

Si la formation se déroule hors des locaux de INFINITY NAILS ACADEMY, les participants sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil.

L'Organisme de formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord écrit de INFINITY NAILS ACADEMY. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Protection des données personnelles

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à INFINITY NAILS ACADEMY sont utilisées exclusivement pour le traitement de l'inscription et le suivi de la formation.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés N° 78-17 du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles qui le concerne.

Le client reconnaît avoir pris connaissance de la politique de protection des données personnelles et consent à ce que ses données soient collectées et utilisées, sachant que celles-ci seront traitées de manière strictement confidentielle.

En saisissant ses informations et ses coordonnées sur le site internet de INFINITY NAILS ACADEMY, le client reconnaît accepter recevoir des informations/ publications de la part de la société par mail ou téléphone. Il est libre de se désinscrire à tout instant.

INFINITY NAILS informe le client qu'il peut être effectué sur le site internet un suivi de la fréquentation. Pour cela, recours peut être fait à des outils tels que Google Analytics. Ces données, non nominatives, permettent d'améliorer l'expérience d'utilisation des sites Internet, et personnaliser les sites en fonction des demandes fréquentes des utilisateurs.

Communication et publicité :

Par l'acceptation des présentes conditions générales, le client et/ou participant consent à ce qu'il puisse être filmé ou photographié durant les formations organisées par INFINITY NAILS ACADEMY. Il autorise INFINITY NAILS ACADEMY à faire usage des photographies prises dans le cadre des formations dans sa communication externe (post réseaux sociaux, articles sur le site internet). Ce, sauf disposition contraire à la demande du client.

INFINITY NAILS ACADEMY se réserve le droit de communiquer sur les prestations réalisées pour le compte de ses clients et de citer ces derniers dans la liste de ses références commerciales. Ce, sauf disposition contraire à la demande du client.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société INFINITY NAILS ACADEMY et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée.

En cas de réclamation, veuillez nous solliciter par écrit à l'adresse mail suivante :

infinitynails.academy@gmail.com

À défaut de résolution amiable, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Fréjus.

Le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et déclare les accepter sans réserve en passant la commande